



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

09 OCT. 2019

DU BRABANT WALLON

Greffé

19139609

de

N° d'entreprise : 206 041 757

Dénomination

(en entier) : **Intercommunale pure de financement du Brabant wallon**

(en abrégé) : **IPFBW**

Forme juridique : **scrl**

Adresse complète du siège : **Avenue Jean Monnet, 2 1348 Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Renouvellement des administrateurs, pouvoirs de signature et délégation à la gestion journalière.

1) Renouvellement des administrateurs

Pour le groupe MR :

- Monsieur Olivier DEBROEK, Rue Chapelle Stevenaert, 121 à 1370 Jodoigne
- Madame Stéphanie BURY, Rue de Villers-la-Ville, 72A à 1470 Baisy-Thy
- Monsieur Pascal COLLIN, Rue Sainte-Anne, 45A à 1357 Hélécine
- Monsieur Cédric GILLIS, Avenue du Trianon, 33 à 1380 Lasne
- Monsieur Lionel ROUGET, Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 25 à 1325 Beauvechain

Pour le groupe PS :

- Monsieur Francis BRANCART, Rue Notre Dame au Bois, 67 à 1440 Braine-le-Château
- Madame Laurence SMETS, Rue Blanmont, 14 à 1457 Walhain-Saint-Paul

Pour le groupe CDH :

- Monsieur Philippe BARRAS, Rue Peumont, 3 à 1325 Chaumont-Gistoux
- Monsieur Xavier DUBOIS, Chemin de Conroy, 4 à 1457 Nil-Saint-Vincent

Pour le groupe Ecolo :

- Monsieur Philippe DELVAUX, Grand'Rue, 1 à 1341 Céroux-Mousty
- Madame Muriel FLAMAND, Chaussée de Namur, 57 à 1315 Roux-Miroir
- Monsieur Christophe LEJEUNE, Rue Achille Bauduin, 65 à 1300 Limai

2) Pouvoirs de signature et délégation de la gestion journalière

Sans préjudice de la représentation générale de la société en tous actes par deux administrateurs, en application de l'article 16 des statuts, il est proposé de modifier les pouvoirs de signature et de conférer une délégation de signature à

Monsieur Lionel ROUGET, Président, Rue de l'Eglise-Saint-Sulpice, 25 à 1320 Beauvechain

Madame Muriel FLAMAND, Vice-présidente, Chaussée de Namur, 57 à 1315 Roux-Miroir

Madame Christine LEBRUN, Secrétaire, Avenue des Cottages, 43 à 1474 Ways

Madame Sarah GILLARD, Coordinatrice, Rue Florimond Bidron, 38 à 5020 Verviers

Et de la limiter aux opérations suivantes :

Commandes :

Montant inférieur à 5.000 € : délégation générale à la coordinatrice

Montant supérieur à 5.000 € : délégation spéciale à la coordinatrice en vertu d'une décision du Conseil d'administration.

Paiements bancaires :



Réserve
au
Moniteur
belge

Etant donné le mode de fonctionnement des sites bancaires (signature et validité par le biais d'un digipass) et compte tenu de la hauteur des montants à payer notamment dans le cadre des dividendes, le pouvoir de signature est conféré à la coordinatrice.

Transferts entre comptes d'IPFBW : délégation à la coordinatrice sans limite de montant

Placements financiers : tout placement est de la compétence du Conseil d'administration.

Délégation de la gestion journalière :

Compte tenu des nouvelles mesures décrétale, le Conseil d'administration délègue, sous sa responsabilité, la gestion journalière à la coordinatrice.

La coordinatrice est autorisée à signer tout courrier relevant de la gestion journalière susceptible de ne pas engager l'Intercommunale, tant financièrement que juridiquement en matière civiles et/ou pénales.

Certifié sincère,

Sarah GILLARD
Déléguée à la gestion journalière